







naturel régional

des Grands Causses Une autre vie s'invente ici





LE PETIT MÉMO PRATIQUE DE LA VENTE EN CIRCUIT COURT



Une autre vie s'invente ici!

Le bien manger local en sud Aveyron: un projet qui s'alimente



Produire et manger local

DEPUIS 2009 ET SON ACTION « CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES ». LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES FAIT DE L'ALIMENTATION LOCALE, UN AXE FORT.

En 2012, le territoire a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Territoire et gouvernance alimentaire » pour son projet « Définition d'un processus de valorisation économique et patrimonial des productions emblématiques du Parc naturel régional des Grands Causses ».

Lauréate et labélisée « Projet Alimentaire de Territoire » en 2019, la stratégie alimentaire élaborée sur le territoire Grands Causses Lévézou, sous l'égide du Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, l'Apaba (association pour la promotion de l'agriculture biologique en Aveyron) et l'association les Loco-Motivés, vient en soutien à l'agriculture locale, aux circuits courts et au « bien manger ».

ELLE SE FONDE SUR QUATRE OBJECTIFS PRIORITAIRES:

- 1 le développement de filières locales émergentes (bio, maraîchage, vente directe...) et d'outils de transformation collectifs, pour renforcer et diversifier le milieu agricole
- 2 le développement d'un approvisionnement local des restaurations collectives et de l'ensemble des professionnels (restaurateurs, épiceries, artisans...) notamment par la mise en œuvre d'une logistique durable
- 3 la sensibilisation des enfants et des aînés pour valoriser le « bien manger « et le « manger local » dans les services de restauration collective.
- 4 une communication qui valorise les produits et pratiques agricoles du territoire.





VENTE DIRECTE À LA FERME

La vente en circuits courts, de quoi parle-t-on?







Qu'elle soit en direct auprès du consommateur ou indirecte (via un intermédiaire maximum), elle permet au producteur d'être maître de son prix de vente.

Différents circuits peuvent être complémentaires, à vous de déterminer ceux qui vous correspondent.

Dans tous les cas, il est primordial pour vous de calculer vos coûts de production et de commercialisation de sorte à connaître vos marges de négociation des prix.

	Catégorie	Conditions de réalisation/de réussite	Avantages	Inconvénients
	Point de vente à la ferme	- Aménager un point de vente (normes ERP) - Fixer des plages d'ou- verture et les respecter - Avoir un parking et des abords propres - Etre facilement accessible avec une signalétique efficace - Intéressant de compléter la gamme	- Accueil possible par toute personne de l'exploitation, selon disponibilité - Pas de déplacement (gain de temps) - Le client se rend compte des conditions de production	- Risque de baisse de productivité (temps de travail) - Difficultés de fidélisation si gamme trop étroite/saisonnière
	Cueillette	- Cueillette pour les fruits, légumes, fleurs - Clientèle plutôt urbaine et accès facile - Proposer une gamme élargie pour fidéliser la clientèle	Pas de coût direct de récolte	- Ouverture le week-end, vacances et jours fériés - Aléas climatiques - Pertes importantes/ dégâts potentiels lors des récoltes

	Catégorie	Conditions de réalisation/de réussite	Avantages	Inconvénients
	Marchés	- Avoir un étal et un véhicule - Se démarquer face aux revendeurs	- Contact régulier avec les clients - Fidélisation grâce à l'accessibilité - Coût limité	- Gourmand en temps - Physique (chargement) - Saturation des marchés locaux ?
FERME	Point de vente collectif	- Se regrouper pour proposer une gamme variée - Permanence partagée avec les autres associés sur des horaires assez larges - Localisation appropriée - Se démarquer face aux autres commerces - Dynamique collective	- Partage des risques et du travail - Stimulation des achats due à la concentration des produits et à la variété de la gamme	- Investissement initial lourd (temps et financier) - Bonne entente et organisation nécessaire entre producteurs - Problème des invendus - Mise en œuvre longue
VENTE DIRECTE HORS FERME	Vente en paniers	- S'organiser entre consommateurs et producteurs pour des paniers chaque semaine - Livraison sur des points de dépôts définis	Contenu du panier selon la récolte/ production	- Logistique - Temps de préparation des commandes
VENTE	Logistique Temps de préparation des commandes			- Frais de livraison - Temps passé sur la route - Difficulté de créer ou renouveler la clientèle
	Tournées	Trajets fixes à horaires réguliers	- Optimisation logistique - Regroupement de clients qui permet d'atteindre des marchés plus éloignés géographiquement	- Frais de déplacement - Horaires non flexibles - Réglementation liée au transport longue distance
	Comité d'entreprise	Prendre contact avec le responsable du CE et livrer sur place	- Des commandes à l'avance, pas d'invendus - Vente en quantités importantes regroupée	Prospection commerciale (contact et argumentaire)
VENTE À DISTANCE	Via internet	- Créer un site internet ou s'intégrer dans un site collectif - Possibilité de précommandes avec retrait à la ferme si proximité d'un bassin de consommation - Référencement gratuit ou payant (mots clefs) - Actualiser le site régulièrement	- Pas de déplacement - Touche une large clientèle potentielle qui veut gagner du temps - Commandes en avance, facilite la gestion - Assure la promotion	- Coût de création d'un site - Coût du conditionnement et frais d'envoi si expédition - Temps et compétences de gestion du site - Communication et animation du site

-	Catégorie	Conditions de réalisation/de réussite	Avantages	Inconvénients
VENTE A DISTANCE	Via des distributeurs automatiques	- Produits stockés dans des casiers ou tourniquets - Choix primordial de la localisation: lieu de passage et proximité de l'exploitation - Rester disponible en cas de souci ou pour recharger - Proposer une offre adaptée à différents publics	- Produits disponible sur une large plage horaire - Temps passé à la vente restreint, et pas de dépendance aux horaires	- Investissement assez important - Communication importante à déployer car forme peu répandue - Gestion sanitaire
	Epiceries Magasins spécialisés Artisans	- Démarcher les commerçants locaux - Avoir un dispositif de commandes et de livraison efficace - Des commerçants sensibles aux produits locaux	Bonne visibilité du produit localement	- Prix potentiellement plus faibles liés à la marge du magasin - Volumes commandés variables
	Dépôt vente	Chez d'autres agriculteurs, en magasin d'alimentation, dépositaires, aires d'autoroute	Accessibilité (complète une gamme déjà existante)	- Problèmes de reprise des invendus - Délais de paiement
VENTE INDIRECTE	Restauration commerciale	- Conditionnement et fréquence d'approvisionnement parfois spécifiques - Assurer les livraisons - Des restaurateurs sensibles aux produits locaux - Fidélisation à consolider tous les ans - Agrément CE ou dérogation	Bonne mise en valeur des produits	- Volumes limités - Saisonnalité - Concurrence du secteur agroalimentaire
	Restauration collective	- Disposer de produits adaptés - Adapter ses tarifs - Avoir un approvisionnement régulier et fiable en qualité et quantité - Des gestionnaires sensibles aux produits locaux - Fidélisation à consolider tous les ans - Agrément CE ou dérogation	- Reconnaissance locale - Planification des volumes et débouché régulier - Sécurité de paiement - Loi Egalim	- Horaires de livraison - Réponse aux appels d'offre - Volumes variables - Saisonnalité (vacances scolaires) - Besoin accru de sécurisation sur le volet sanitaire

ze petit memo pratique ae ia	e petit mémo pratique de la vente en circuit court				
Catégorie	Conditions de réalisation/de réussite	Avantages	Inconvénients		
Grossistes	- Disposer de volumes suffisants - Aptitudes à la négociation - Equipements pour l'accueil de camions (quai d'expédition) - Agrément CE pour les denrées animales	- Gros volumes - Large diffusion	Prix de vente plus faibles (marges grossiste et revendeur)		
Grandes et moyennes surfaces (GMS)	-Définir une politique de prix - Démarcher pour se faire référencer - Approvisionner en quantité et qualité régulières - Conditionnements adaptés	- Des commandes à l'avance - Principal lieu d'achat alimentaire - Touche une large clientèle - Grandes quantités écoulées	- Délais de paiement longs - Conditions de stockage des produits - Prix plus faibles liés à la marge du magasin et négociation - Organisation pour respecter les horaires de livraison		

Source : « Commercialiser ses produits fermiers », Chambre d'agriculture de Normandie, août 2018, modifications CA12, APABA, CCI, CMA, PNR, CD



Les étapes clés pour vendre en circuit court









PRÉPARER SON PROJET

1 AN AVANT

SE LANCER

COMMUNIQUER ENTRETENIR UN RÉSEAU

- ◆ Définir son activité : gamme de produits. gamme de prestations
- Réaliser une étude de marché. définir son positionnement marketing: quels produits? pour vendre à qui ? où ? comment ? quelles quantités ? à quel prix? quelle concurrence?
- Réaliser une étude de faisabilité pour dimensionner son projet: volets humain, technique, économique, statut juridique, fiscal et social, règlementaire (Cf. « se poser les bonnes questions »)
- ◆ Se former (Cf. « Des formations existent »)

1 Je produis

- 2 Je transforme
 - · A la ferme
 - · En louant un laboratoire
 - · En faisant appel à un prestataire
- 3 Je conditionne
- 4 Je gère la livraison
 - · Moi-même
 - · Via des initiatives collectives
 - · Via un prestataire

AVEC LOGICOÛT:

pour m'aider à calculer le coût global d'une livraison et choisir l'option la plus adaptée à mes besoins www.logicout.fr/couts/

 Je vends (cf tableau ci-dessus)

- ♦ Définir un plan de communication adapté pour véhiculer le bon message, au bon moment, à la bonne personne, par le bon canal de diffusion, le bon support
- ♦ Développer les outils de communication définis dans le plan de communication : site internet, réseaux sociaux...
- Rejoindre un réseau, adhérer à un label pour se démarquer, être plus visible, bénéficier d'une force de communication supplémentaire, rester informés des évolutions règlementaires, de l'actualité... (Agriculture biologique, Label Rouge,
 - Appellation d'origine controlée...)
- ♦ Se faire recenser sur les plateformes en ligne : N.B: attention, il s'agit de simples recensements (pas de vente en ligne)
 - · Site départemental : Mon Producteur.aveyron.fr
 - Page Manger Local : Parc-grands-causses.fr
 - Agrilocal www.agrilocal12.fr
 - · Plateforme régionale : Tousoccitariens.fr
 - · annuaire en ligne de l'APABA www.aveyron-bio.fr





LES POINTS DE VIGILANCE RÉGLEMENTAIRES



LE TRANSPORT DE DENRÉES PÉRISSABLES

LES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE

Plan de maîtrise sanitaire (PMS)

LA TRAÇABILITÉ

Déclaration de l'activité à la DDCSPP

+ agrément CE

RÉGLEMENTATION COMMERCIALE

Obligations/règles d'affichage, étiquettes, etc.

LA RÉGLEMENTATION JURIDIQUE ET FISCALE faisabilité et conséquences





SE POSER LES BONNES QUESTIONS SUR MON PROJET



- ◆ Ai-je bien identifié mon marché? les clients?
- ◆ Ai-je bien dimensionné mon activité en conséquence ?
- ◆ De quel matériel ai-je besoin ? Ex : en cas de transformation
- ◆ De quelles **nouvelles compétences** ai-je besoin : ex : commercialisation, juridique, technique...
- ◆ De quel budget ai-je besoin ? Comment financer mon projet ? (Des aides existent!)
- ♦ Comment vais-je **communiquer** sur mon activité ?
- ◆ Combien de temps cela va-t-il me demander ? Suis-je en capacité de porter seul(e) cette activité ?
- ♦ Dois-je **modifier** mon organisation de travail ?
- Mes associés/collègues sont-ils prêts à s'engager dans ces démarches?
- Coût de revient et prix : ai-je prévu les dépenses dans leur globalité et défini le prix des produits en conséquence ?
- Quelle est ma marge de négociation en fonction des volumes commandés ?

Attention: chaque produit a ses spécificités réglementaires et sanitaires. Il est important de vous faire accompagner sur ces étapes.

Voici quelques documents et sites ressources qui pourront vous guider pour ces étapes :

- ◆ Pour toutes les informations concernant les exigences sanitaires/ règlementaires et dérogations pour les petites entreprises en circuits courts, rendez-vous sur cette page:
 https://agriculture.gouv.fr/circuits-courts-exigences-sanitaires-et-flexibilite-pour-les-petites-entreprises
- ◆ Vous pouvez consulter les fiches thématiques réalisées en 2020, issue d'un travail collectif interministériel : http://occitanie.direccte. gouv.fr/Des-fiches-pratiques-sur-les-nouveaux-circuits-de-distribution
- ◆ Pour toutes vos démarches réglementaires, votre contact en Aveyron est la DDCSPP: http://www.aveyron.gouv.fr/ contacts-a65.html
- ◆ Pour la transformation, vous trouverez la liste de tous les établissements agréés CE sur le site suivant : https://agriculture.gouv.fr/ liste-des-etablissementsagrees-ce-conformement-aureglement-ce-ndeg8532004-

lists-ue-approved



POSER LES BONNES QUESTIONS LORSQU'ON RENCONTRE UN CLIENT



SUR MES PRODUITS:

- Quels produits souhaités?Et quand?
- ◆ De quels volumes parle-t-on (en KG!)?
- ◆ Quel calibrage?
- ◆ Quel conditionnement?
- Quelle fréquence de commande ?
- Comment contractualiser pour assurer les volumes?
 (Puis-je répondre à un appel d'offre?)
- ◆ Combien de **temps** à l'avance la commande sera-t-elle passée (planification possible) ?
- Quelles sont les **exigences** du client (règlementaires/sanitaires) ?
- Quelle communication peut être faite pour ce produit (photos, échantillons...)?

SUR LA LOGISTIQUE:

- Quels seront les jours et horaires de livraison?
- ◆ Quel sera le temps de trajet ?
- ◆ Quel coût du trajet ? (Pour quel minimum de commande le coût de livraison est-il offert?)
- Y a-t-il d'autres clients alentour ? (Quelle organisation pour une tournée vers plusieurs sites de livraison ?)





DES FORMATIONS EXISTENT!



Quelques exemples:

- ◆ STRATÉGIQUES :
 - réaliser une étude de marché, développer une stratégie commerciale, créer des outils de communication...
- ◆ TECHNIQUES : bonnes pratiques d'hygiène, transformation ...



Nous sommes là pour vous accompagner!

PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

· Sébastien PUJOL

Directeur général adjoint, pilotage du Plan Alimentaire Territorial (PAT), accompagnement au développement de projets territorialisés
sebastien.pujol@parc-grands-causses.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AVEYRON

Manon I.II.AS

Développeur de projets territorialisés sur le Sud Aveyron, relais pour le Projet alimentaire territorial (PAT)

manon.lilas@aveyron.chambagri.fr

• Emmanuelle RICHARD

Conseillère produits fermiers et circuits courts : questions techniques, règlementaires, financements

emmanuelle.richard@aveyron.chambagri.fr

• Emmanuelle MARBEZY

conseillère produits fermiers laitiers : questions techniques et règlementaires financements

emmanuelle.marbezy@aveyron.chambagri.fr

Magaly BRUEL-FRAYSSE

conseillère agritourisme, animatrice du réseau « Bienvenue à la ferme »

magaly.bruel@aveyron.chambagri.fr

APABA, LES BIOS DE L'AVEYRON

• Florian DENARD

Technicien production végétale : Animation du Point Info Bio pour les productions végétales (conversion bio, questions techniques et réglementaires)

tech.legumes@aveyron-bio.fr

Lisa SPETZ

Chargée de mission alimentation, circuits courts, restauration collective

alimentation@aveyron-bio.fr

Alexandre BANCAREL

Chargé de mission : structuration filière viande et accompagnement de groupes de producteurs

filiere@aveyron-bio.fr



Vous souhaitez commercialiser vos produits en circuits courts ou développer cette forme de vente que vous pratiquez déjà, mais vous vous interrogez sur sa mise en place? par où commencer? qui peut m'accompagner?...

Ce mémo a pour but de vous apporter les principales informations pour vous lancer dans la vente en circuit court. Il vous donnera quelques clefs de réflexion qui seront à affiner avec vos contacts ressources.





PARC NATUREL RÉGIONAL **DES GRANDS CAUSSES**

71, boulevard de l'Ayrolle BP 50126 - 12 101 Millau cedex 05 65 61 35 50 info@parc-grands-causses.fr www.parc-grands-causses.fr



















